



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-02-02

## Séance du 2 mars 2023

Date de la convocation :

23 février 2023

Affichage de la convocation :

24 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Anaïs TEYSSONNEYRE, Lindsay DIAS, Romain GAILLARD, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	22
procurations :	3
absents :	2
votants :	25

EXCUSES : Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à D. MONCHANIN), Mathieu LAURAIN (Procuration à R. GAILLARD).

ABSENTS : Syve-Line TAN, Yann LEONET.

Muriel BRUGNOT a été élue secrétaire de séance.

**REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022**

Vu les résultats de l'exercice 2022 détaillés comme suit :

Résultat de fonctionnement

○ Résultat de l'exercice 2022 :	499 862,16 €
○ Résultats antérieurs reportés :	6 116 883,75 €
○ Résultat de clôture de fonctionnement à affecter :	6 616 745,91 €

Solde de la section d'investissement

○ Section d'investissement exercice 2022 :	3 472 187,07€
○ Résultats antérieurs reportés :	- 1 539 060,42 €
○ Résultat de clôture d'investissement à affecter :	1 933 126,65 €
○ Solde des restes à réaliser d'investissement :	280 244,34 €

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement couvre le besoin de financement des restes à réaliser d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la reprise par anticipation du résultat global de l'exercice 2022 du budget municipal et détaillé comme suit :

**section de fonctionnement :**

o recette au compte 002 : 6 336 501,57 €

**section d'investissement :**

o recette au compte 1068 : 280 244,34 €

o dépense au compte 001 : 1 933 126,65 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire  
Pierre GOUBET

